

Mémento Social 2026

Retraite, Santé, Prévoyance, Épargne

Tout le panorama social et fiscal
de l'entreprise clair et prêt à l'emploi !



Données sociales



Retraite



Santé & Prévoyance



Épargne salariale
& Retraite



LEXIQUE





Données sociales

Les indispensables à retenir !

Plafond de la sécurité sociale :

4 005 €

Mensuel (PMSS)
(3 925€ en 2025)

48 060 €

Annuel (PMSS)
(47 100€ en 2025)

SMIC au 01/01/2026
(valeurs brutes - Hors Mayotte
sur la base de la durée légale du
travail de 35 heures hebdomadaires) :

12,02 €

Horaire
(11,88€ en 2025)

1 823,03 €

Mensuel
(1 801,80€ pour 2025)

Tranches de salaires

Cadres et non-cadres

	Mensuel	Annuel
Tranche 1	entre 0€ et 4 005€ (limite supérieure)	entre 0€ et 48 060€ (limite supérieure)
Tranche 2	entre 4 005€ et 32 040€	entre 48 060€ et 384 480€



Taux de variation du SMIC 2025-2026 :

1,18 %



Taux de variation du SMIC 2023-2024 :

2 %

Tranches de salaires en 2026

Plafond des cotisations : **8 PASS** (Plafond Annuel de la sécurité sociale)

----- 7 PASS
Tranche 2

----- 1 PASS
Tranche 1

Cadres et non-cadres



À NOTER

Comment est fixé le SMIC ?

- Le SMIC est revalorisé selon une formule légale tenant compte à la fois de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (inflation) et de l'évolution du pouvoir d'achat des ouvriers et des employés.
- Son montant est **fixé chaque année par décret** (décret n°2025-1228 du 17 décembre 2025, pour le SMIC 2026), avec une éventuelle revalorisation supplémentaire décidée par l'Etat.

► **Récupérez ici les articles clés**



Retraite



Cadre social et fiscal



Âge de la retraite à taux plein



LFSS 2026 : les autres mesures importantes





Cadre social et fiscal

Retraite complémentaire

Valeur d'achat du point
Agirc-Arrco 2026 :

20,1877 €

La valeur d'achat du point Agirc-Arrco, permet de convertir en points les cotisations versées au titre de la retraite complémentaire.

Valeur du point
Agirc-Arrco 2026 :

1,4386 €

Points de retraite complémentaire : comment sont-ils obtenus ?

PETITE RÉVISION

- Régime de base (sécurité sociale), régime complémentaire, points retraite, cotisations... On vous décode ici le système de retraite en France
- Des cotisations au montant de la retraite à percevoir : Comment ça marche ?



Comment est calculé le montant
de la retraite Agirc-Arrco ?



Cadre social et fiscal

Cotisations Agirc – Arrco

Le taux de cotisations Agirc-Arrco correspond au taux de calcul des points (taux contractuel), **multiplié par un pourcentage d'appel de 127 % non générateur** de droits, destiné à assurer l'équilibre du régime Agirc-Arrco.

Deux éléments entrent dans le calcul des cotisations :
l'assiette des cotisations et le taux de cotisation.

Taux de cotisations et répartition
des taux effectifs 2026



**ZOOM sur le calcul des cotisations
de retraite complémentaire**



Âge de la retraite à taux plein

La suspension de la réforme des retraites jusqu'en 2028

Elle a été adoptée le 16/12/2025, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (LFSS).

Voici comment vont **évoluer l'âge légal de départ à la retraite** et le nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein, pour les retraites prenant effet à compter de septembre 2026.

Les évolutions de l'âge légal (+)

À NOTER

Pour les personnes qui n'ont pas pu obtenir la durée d'assurance requise, l'âge de la retraite à taux plein (sans décote) reste fixé à 67 ans.

Rappel chronologique

2023

La réforme est annoncée
par le gouvernement

2025

La suspension
de la réforme est annoncée
par le gouvernement



LFSS 2026 : les autres mesures impactantes

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2026 comprend d'autres dispositions qui auront des effets concrets dès cette année.

Suspension de la réforme : quel impact sur les carrières longues ?

À compter du **1^{er} septembre 2026**, les conditions de départ anticipé au titre des **carrières longues** sont **assouplies** pour les assurés **nés entre 1964 et 1968**, ayant débuté leur activité **avant 20 ans**.

Conditions de départ anticipé



À NOTER

Des trimestres de majoration pour enfants (maternité, éducation, adoption, congé parental) pourraient être **réputés cotisés à compter de 2026, dans la limite de 2 trimestres** (à confirmer par décret). Ils pourraient ainsi être pris en compte pour atteindre plus rapidement le nombre de trimestres requis et **avancer la date de départ**.

Revalorisation des prestations retraite

La proposition d'un gel des retraites n'a pas été retenue. Il y a donc eu une **revalorisation des retraites du régime général de base** au 1^{er} janvier 2026.



LFSS 2026 : les autres mesures impactantes

Dispositif de cumul emploi-retraite

Les règles actuelles seront simplifiées et le cumul emploi retraite répondra à 3 situations. Les nouvelles règles s'appliqueront uniquement aux retraites liquidées à compter du 1^{er} janvier 2027. Les assurés déjà retraités avant cette date ne sont pas concernés par ce changement de réglementation.

À RETENIR

Le délai de carence de six mois en cas de reprise d'activité chez le même employeur sera supprimé.

60 ans

De 60 à 64 ans

Votre retraite est réduite du montant de votre nouveau revenu.

64 ans

De 64 ans à 67 ans

Si vous dépassez un certain seuil de revenus (fixé par décret), votre retraite est diminuée de 50% du montant dépassé.

67 ans

Après 67 ans

Vous cumulez retraite et nouveaux revenus, sans conditions. Vous cotisez pour une seconde retraite.



lassuranceretraite.fr



LFSS 2026 : les autres mesures impactantes

Retraite des mères

Le montant de la retraite du régime de base repose sur les revenus, le nombre de trimestres et l'âge de départ. Aujourd'hui, le revenu annuel moyen est calculé sur les 25 meilleures années.

Une évolution de la loi est prévue pour les mères :

- **Ayant 1 enfant** : calcul basé sur les 24 meilleures années.
- **Ayant 2 enfants ou plus** : calcul basé sur les 23 meilleures années.

Congé supplémentaire de naissance

1

1 à 2 mois de congé supplémentaire après un congé maternité, paternité, d'accueil ou d'adoption.

2

Congé **pris ensemble ou séparément** par les parents.

3

Période **indemnisée**, prise en compte pour la retraite, avec **validation possible d'un trimestre assimilé** (sans revenu porté au relevé de carrière).



Application :

- Enfants nés ou adoptés à partir du 1^{er} juillet 2026.
- Enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2026 : congé possible à compter du 1^{er} juillet 2026.



Santé & Prévoyance



Prestations sociales du régimes général



Prestations sociales du régime local



Prestations sociales



Traitement fiscal et social des prestations



Réformes de la sécurité sociale



Contrat assurances collectives





Prestations sociales du **régime général**

Barème de remboursement de la Sécurité sociale (applicable au 1^{er} janvier 2026)

À NOTER

Depuis du 1^{er} janvier 2022, prise en charge à 100 % par l'assurance maladie des frais liés à la contraception pour les femmes de 18 à 25 ans avec tiers-payants systématique.

Client Malakoff Humanis ?



Nos engagements societaux



Parcours de soins



coordonnés



non coordonnés



Participation forfaitaire et franchise médicale

Médecins



Hospitalisation



Auxiliaires Médicaux



Dentaire



Optique



Aides auditives



Pharmacie





Prestations sociales du **régime local**

Barème de remboursement de la Sécurité sociale (applicable au 1^{er} janvier 2026)

À NOTER

Depuis le 1^{er} octobre 2022, les téléconsultations sont remboursées par l'Assurance Maladie selon les mêmes règles que les consultations en cabinet. Autrement dit, elles sont prises en charge au taux de remboursement standard défini par la sécurité sociale.

Pour connaître les montants exacts, référez-vous au barème de remboursement en vigueur du régime général et du régime local.

Parcours de soins



coordonnés



non coordonnés



Participation forfaitaire et franchise médicale

Médecins



Hospitalisation



Auxiliaires Médicaux



Dentaire



Optique



Pharmacie





Prestations sociales

Prestations du régime général de la Sécurité sociale

Indemnités journalières



Invalidité, incapacité, décès



À NOTER

Les indemnités journalières (IJ) perçues pour les arrêts dérogatoires ne sont pas prises en compte dans le calcul de la durée maximale d'indemnisation par la sécurité sociale, soit 360 jours d'IJ sur 3 ans.

Seul le capital décès du salarié est revalorisé au 1^{er} avril de chaque année alors que pour les TNS en activité c'est 20 % du PASS et pour les TNS retraités c'est 8 % du PASS.



Depuis le 1^{er} avril 2025, le plafond de revenus pris en compte pour calculer les indemnités journalières est passé de 1,8 à 1,4 SMIC.

Résultat : des indemnités journalières maximales plus faibles pour les salaires au-dessus de ce seuil. Règle toujours applicable en 2026.

► **En savoir plus sur les montants 2026**



Traitement fiscal et social des prestations

Les prestations de la Sécurité sociale

Garantie	Type de prestation	Impôt sur le revenu	Charges sociales	Prélèvements sociaux	Droits de succession
Décès	Capital	✗	✗	✗	✗
	Allocation veuvage	✓	✗	✗	✗
Incapacité de travail	En cas de maladie	✓	✗	✓	✗
	En cas d'accident du travail ou maladie professionnelles	✓ à hauteur de 50 %	✗	(CSG à 6,2 % et	✗
	En cas d'affection de longue durée	✗	✗	CRDS à 0,5 %,	✗
	En cas de maternité	✓	✗	soit 6,7 % de 100 % du montant des IJ brutes)	✗
Invalidité	Pension d'invalidité	✓ à l'exception des majorations: pour tierce personne	✗	✓ (CSG taux normal à 8,3 %, CRDS à 0,5 % CASA* à 0,3 % sur 100 % du montant de la pension brute) sauf situations spécifiques	✗
Incapacité permanente	Rente d'accident de travail	✗	✗	✗	✗

* Casa: contribution de solidarité pour l'autonomie



Traitement fiscal et social des prestations

Les prestations complémentaires des contrats à adhésion obligatoire

Garantie	Type de prestation	Impôt sur le revenu	Charges sociales	Prélèvements sociaux	Droits de succession
Décès	Capital	✗	✗	✗	Non sauf si absence de bénéficiaire désigné soit par une clause type soit par une désignation particulière
	Rente de conjoint ou d'éducation	✓	✗	✓ (CSG applicable aux revenus de remplacement: taux à 8,3 % et CRDS à 0,5 %, soit 8,8 % de 100 % du montant)	✗
Incapacité de travail	Indemnité journalière complémentaire à la Sécurité sociale (si le contrat de travail est en vigueur)	✓	✓ (cotisation de la Sécurité sociale pour la part correspondant à la contribution de l'employeur au financement du régime)	✓ (CSG applicable aux revenus d'activité: 9,2 % et CRDS à 0,5 % soit 9,7 % de 100 % du montant des IJ brutes)	✗
	Indemnité journalière complémentaire à la Sécurité sociale après la rupture du contrat de travail	✓	✗	✓ (CSG applicable aux revenus de remplacement)	✗
Invalidité	Pension d'invalidité	✓	✗	✓ (taux applicable aux revenus de remplacement: à 8,3 % et CRDS à 0,5 %, Casa à 0,3 % soit 9,1 % de 100 % du montant). Exonération partielle ou totale selon les revenus	✗
Frais de santé	Non car il s'agit de prestations indemnitaires				



Réformes de la Sécurité sociale

Rappel des évolutions 2025



Nouveau calcul des indemnités journalières et baisse du plafond du revenu d'activités antérieurs **de 1.8 à 1.4 SMIC**, applicable à partir du 1^{er} avril 2025.



La consultation chez le médecin traitant passe à **30 €** dès décembre 2024, renforçant ainsi son rôle central dans le parcours de soins



Le **suivi médical** des enfants est **renforcé** avec un nouveau calendrier des examens obligatoires, une refonte du carnet de santé et des examens bucco-dentaires désormais réalisés chaque année **de 3 à 24 ans** (au lieu de tous les trois ans).



Projections 2026/2027





Contrat assurances collectives

Mise en place
d'un contrat
d'assurances
collectives



Cas de dispense
d'affiliation
en santé



Panier de soin
minimum
&
portabilité



Contrats
responsables



Le 100% santé
dans le contrat
responsable



Descriptif
des équipements
100 % santé



Conditions
d'exonération
des charges
sociales



Loi Madelin :
déductibilité
fiscale et plafond
annuel de
versement





Épargne salariale & Retraite



Stimuler l'épargne des salariés



Plafonds légaux 2026
et prélèvements sociaux



Indemnité de Fin de Carrière (IFC)



Prélèvements sociaux 2026





Stimuler l'épargne des salariés

Zoom sur les dispositifs d'épargne

L'épargne salariale et retraite : des dispositifs simples pour faire grandir l'épargne des salariés.

Avec le **PEE**, le **PERCO**, le **PERECO** ou le **PERO**, l'entreprise accompagne ses salariés dans la construction de leur épargne, tout en bénéficiant d'un cadre social et fiscal optimisé.

Les sources d'alimentation



Une simulation en chiffres



Découvrez
chaque dispositif et les avantages :

PEE

Plan d'Épargne Entreprise



PERCO / PERECO

Plan d'Épargne Retraite Collectif



PERO

Plan d'Épargne Retraite Obligatoire





Plafonds légaux 2026 & prélèvements sociaux

Découvrez en chiffres les différents plafonds légaux concernant les dispositifs d'épargne retraite et d'épargne salariale en 2026.

Le plafond annuel de la Sécurité Sociale (PASS) permet de calculer certains plafonds. C'est le cas notamment en épargne salariale et en épargne retraite (plafonds d'exonération de l'abondement et des primes d'intéressement et de participation).

Abondement



Intéressement et participation



Versements volontaires sur le PEE/PERCO



Versements volontaires sur le PERECO / PERO





Plafonds légaux 2026 & prélèvements sociaux

Le régime de la Prime de Partage de la Valeur (PPV)

	Entreprises < 50 salariés Régime applicable jusqu'au 31 décembre 2026		Entreprises ≥ 50 salariés Régime non limité dans le temps
	Salariés dont la rémunération est < 3 SMIC ⁽¹⁾	Salariés dont la rémunération est ≥ 3 SMIC ⁽¹⁾	Tous les salariés
Cotisations de sécurité sociale	Exonération dans la limite des plafonds (3000€ ou 6000€/an/salarié)		
CSG/CRDS	Exonération	Assujettissement : 9,7 % (assiette de 98,25 % du montant de la PPV)	Assujettissement : 9,7 % (assiette de 98,25 % du montant de la PPV)
Forfait social		Exonération	Exonération entreprises < 250 salariés Assujettissement : entreprises ≥ 250 salariés
Impôt sur le revenu		Assujettissement sauf si placement sur un plan d'épargne salariale ou un plan d'épargne retraite d'entreprise	Assujettissement sauf si placement sur un plan d'épargne salariale ou un plan d'épargne retraite d'entreprise

⁽¹⁾ Sur les 12 mois précédant le versement



Indemnité de Fin de carrière (IFC)

Cadre fiscal 2026

Contrairement aux dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite, l'IFC n'a pas de plafond d'exonération par salarié.

La prime du contrat IFC bénéficie d'un régime fiscal favorable au global (déductibilité au titre de l'impôt sur les sociétés et exonération de taxe spéciale sur les conventions d'assurance).



Pour plus d'informations,
cliquez ici

Le montant de l'IFC due par l'employeur
dépend en pratique de :

- la convention collective applicable,
- les accords d'entreprise,
- ou, à défaut, les seuils du Code du travail (ancienneté / salaire) pour les départs à la retraite.

Exemple habituel du Code du travail :

(minimum légal pour un départ en retraite à l'initiative du salarié) :

Années d'ancienneté	Indemnité légale
10 à 14 ans	½ mois de salaire
15 à 19 ans	1 mois de salaire
20 à 29 ans	1,5 mois
30 ans et plus	2 mois

(Ce barème varie selon conventions / accords et n'est qu'un plancher légal.)



Indemnité de Fin de carrière (IFC)

Régime social et fiscal de l'IFC en 2026



Déductibilité fiscale :

Les primes versées pour couvrir l'IFC via un contrat souscrit auprès d'un organisme assureur (ex. contrat IFC) sont en principe déductibles du résultat imposable au titre de l'impôt sur les sociétés.



Cotisations sociales :

Ces mêmes primes sont exonérées de cotisations sociales. En revanche, les sommes versées par l'employeur au salarié au titre de l'IFC sont par principe soumises aux cotisations sociales et à la CSG/CRDS.



Forfait social (contribution employeur)

Le forfait social reste une contribution patronale sur certains éléments exonérés de cotisations, classiquement fixé à 20 % (taux normal). Des taux réduits peuvent s'appliquer selon la taille de l'entreprise et les types de revenus.



Contrat d'anticipation (IFC préfinancé) :

La souscription d'un contrat d'assurance Indemnités de Fin de Carrière permet de lisser la charge financière et de gérer le passif social de manière prévisionnelle, permettant plus de souplesse pour l'employeur.



Prélèvements sociaux 2026

Ce qui change ?

CSG / CRDS au 1^{er} janvier 2026

Le taux de prélèvements sociaux sur les **revenus du capital** (plus-values, produits de placement...) augmente :

- CSG sur ce type de revenus passe de 9,2% à 10,6%
- CRDS 0,5%
- Prélèvement de solidarité 7,5%
- Total : 18,6 % de prélèvements sociaux sur les gains des produits financiers (au lieu de 17,2%).

Cette hausse de la CSG concerne seulement **les placements et plus-values** (comme celles générées à l'intérieur des plans). Cette hausse de la CSG **ne concerne pas** les sorties en rente viagère des plans d'épargne retraite (PERECO et PERO).



Les salariés et l'entreprise peuvent ainsi continuer à profiter d'une **épargne retraite sécurisée et qui reste fiscalement attractive**.

De même, les avantages de levier social et fidélisation restent pleinement opérationnel : motivation, fidélisation et optimisation de la masse salariale..



LEXIQUE

1. PASS / PMSS



5. AME



9. CSG



2. AGIRC - ARRCO



6. Régime local



10. CRDS



3. OPTAM -
OPTAM CO



7. Incapacité



11. TM



4. CSS



8. Invalidité

